

F15 C 83



MAR 25 252

# DISTRIBUTION DES PRIX

AU

PÉNITENTIER DE TOULOUSE.

# DISCOURS

PRONONCÉ A LA

DISTRIBUITION DES PRIX DU PÉNITENCIER

DE TOULOUSE.

Le 1<sup>er</sup> Août, 1859;

PAR LE DOCTEUR DESBARREAU-BERNARD,

Médecin de l'Etablissement.



*Messieurs,*

Il est dans le cœur de l'homme un sentiment divin qui est de tous les âges, qui triomphe de toutes les agitations du monde, qui survit aux passions et qui, lien mystérieux des âmes, les rapproche, même dans les temps de discorde civile, en dépit des partis qui tendent à les diviser; ce sentiment, c'est la Charité!

Quelque erronés que soient les systèmes à l'aide desquels on prétend, de nos jours, réformer la société, les hommes qui se posent en apôtres ne peuvent s'at-

tirer les sympathies de quelques adeptes, qu'en introduisant dans leurs utopies, soi-disant humanitaires, la charité, vieille vertu chrétienne, que nos novateurs ne sont point encore parvenus à dissimuler, quoique fort habiles d'ailleurs à lui appliquer d'ingénieux pseudonymes. Ils peuvent en changer le nom, l'appeler philanthropie, assistance, droit au travail, secours mutuel: ce ne sera jamais qu'une question de néologisme; on ne changera pas la chose.

Les révolutions sociales se sont succédé, se succèdent maintenant et se succéderont, hélas ! long-temps encore. Pendant bien des années peut-être, elles battront en brèche les principes éternels sur lesquels reposent la morale et la société; mais, dans leurs témérités les plus radicales, elles n'oseront jamais s'attaquer à la Charité, cette sœur de l'Espérance, que les anciens ont oublié de placer dans la boîte mythologique de Pandore, et que la religion du vrai Dieu a élevée à la hauteur d'une vertu. *Les grandes eaux n'ont pu éteindre la charité, dit Salomon, et les fleuves n'auront point la force de l'étouffer.*

Si les bienfaits de la charité individuelle sont immenses, quelles proportions plus grandes ne doit pas acquérir la charité pratiquée au nom de la nation entière ! On a voulu, dans ces derniers temps, rajeunir une devise composée de trois mots vagues et trompeurs, que chacun définit à sa manière : n'aurait-il pas mieux valu ne prendre qu'un mot sur le sens duquel tout le monde est d'accord, et qui, à mes yeux, renferme tout le programme fastueux qui s'étale stérilement au fronton de nos édifices, c'est le mot Charité ! Que de fautes la postérité ne nous eût-elle pas pardonnées si, fidèles à ce symbole, nous eussions mis consciencieusement en pratique le précepte évangélique qu'il renferme !

Mais si, à la charité administrative vient se jouis-

dre, comme auxiliaire, pour la diriger et la développer, la charité chrétienne, on comprend qu'alors tout devient possible à l'homme de bien dont le zèle se trouve au niveau d'une telle mission.

Ce n'est plus, en effet, l'être physique qu'on réforme et qu'on améliore, c'est à la fois l'être physique et l'être moral. Il n'est pas de faiblesses, de plaies de l'âme pour lesquelles on ne puisse trouver un baume régénérateur.

Notre législation divise les condamnés en deux classes : ceux qui doivent être punis et ceux qui doivent être corrigés. Les premiers sont soumis à la nécessité inexorable de l'expiation et retranchés de la société : la charité n'a pour adoucir leur sort qu'une action malheureusement bornée ; espérons qu'une réforme pénitentiaire, encore mieux sentie que formulée, viendra lui rendre la place qui lui appartient auprès de tous ceux qui souffrent. Les autres sont placés sous l'autorité bienveillante de la loi, qui ne les repousse pas indéfiniment, mais qui les prive, pour un temps, de leur liberté, afin de les amener au repentir. Ce sera sur ces innocens malfaiteurs, pour employer l'expression d'un poète (1), que la charité, admirable médiatrice, répandra les trésors de sa sollicitude maternelle ; elle les prendra par la main, les soutiendra, les encouragera dans la lutte qu'ils vont tenter contre eux-mêmes, car ils doivent, pour obéir au vœu de la justice humaine, recommencer l'apprentissage de la vie ; et, comme ces arbres qui, une fois régénérés par la greffe, ne portent plus que des fruits savoureux, dépouiller leurs tendances corrompues, et revêtir, en quelque sorte, une nouvelle robe d'innocence. Dans les temps anciens, la re-

(1) *Épître sur Mettray*, par M. Bignan.

ligion, armée du droit d'asile, arrêta la main de la loi prête à frapper, mais elle n'offrait aucun espoir de réhabilitation au coupable et l'abandonnait au supplice du remords. Aujourd'hui, au contraire, rentrée en possession de sa liberté d'initiative, elle le mène incessamment du repentir à l'amour et de l'amour au repentir. Elle dit aux âmes susceptibles d'amendement et de guérison : Rentrez en vous-mêmes et demandez au travail et à la prière l'oubli de votre passé. Si vous suivez sincèrement cette route, Dieu vous fera un cœur nouveau pour une vie nouvelle et vous donnera des amis toujours prêts à vous soutenir dans les épreuves que vous aurez à supporter.

C'est en obéissant à cet esprit de charité et de sage modération que les administrateurs du Pénitencier ont pu obtenir les résultats que nous prévoyions l'an dernier et qui se sont même produits avec un ensemble qui a dépassé toutes nos espérances. La discipline, déjà parfaitement établie, est si bien entrée aujourd'hui dans les habitudes de cette maison, qu'elle n'est même plus regardée comme une contrainte, et que les punitions, nécessaires autrefois pour la maintenir, restent, entre les mains du chef de l'établissement, une arme à peu près inutile.

Cette heureuse tendance a permis à l'administration d'effacer du budget départemental les frais d'un poste dont la présence ne serait qu'une garantie tout-à-fait inutile contre des éventualités que nous ne redoutons plus. La confiance dans l'esprit de subordination de nos jeunes détenus est arrivée à ce point, que les représentants de l'autorité civile et judiciaire ont pu permettre ces longues promenades du jeudi, qui, indépendamment de leur utilité hygiénique, ont aussi l'immense avantage de donner à ces enfants un avant-goût de la liberté, ce rêve d'or des prisonniers !

La même confiance a fait autoriser les jeunes détenus à accompagner la procession de la paroisse St-Exupère, où leur fanfare modeste a figuré, sans trop de désavantage, auprès des musiques splendides qui escortaient les autres processions.

Les accords imparfaits de nos jeunes virtuoses émuèrent la foule qui se pressait sur le passage du pieux cortège. Nos petits musiciens semblaient tout heureux de l'intérêt que leur témoignait l'assistance, et lançaient vers le ciel leur concert naïf comme l'hymne fervent de tout ce qui, sur la terre, sent le besoin de la miséricorde divine.

Dans tout système pénitentiaire, on doit s'attacher, autant que possible, à remplacer les peines corporelles par des punitions morales; l'expérience ici est venue confirmer pleinement le principe; et, depuis que la promenade hebdomadaire a été établie, le délinquant, qui se voit consigné pendant l'après-dînée si ardemment désirée du jeudi, pleure amèrement sa faute et se promet bien de mieux faire à l'avenir.

Veuillez bien, du reste, remarquer, Messieurs, que ce n'est pas là le seul symptôme d'amélioration que nous ayons à signaler. Pendant l'année qui vient de s'écouler, depuis notre dernier compte-rendu, aucun fait grave n'est venu troubler l'ordre du Pénitencier; et, malgré l'augmentation du chiffre de nos pensionnaires, qui de 135 est monté à 170, malgré les adoucissements notables introduits dans les règles disciplinaires de la Maison, nous n'avons eu ni réchutes, ni évasions à signaler à l'autorité.

Un progrès remarquable et d'une grande portée, c'est l'extension donnée à l'exploitation agricole qui n'occupait l'an dernier que douze détenus et qui, dans peu de jours, en occupera quarante. Ce genre de travail est une ressource précieuse pour l'administration du Pénit-

tencier, qui parvient ainsi à utiliser les enfans dont les facultés énergées et sans ressort ne peuvent s'appliquer à des professions demandant une certaine aptitude. Combien de sujets qui, après avoir essayé de manier la lime ou le rabot, la navette ou l'aiguille, se rebutaient devant les premières difficultés, et seraient tombés dans une inertie complète, si l'on n'avait trouvé, par le travail agricole, le moyen d'occuper leurs bras sans trop fatiguer leur intelligence !

Je vous surprendrai, peut-être, en vous disant que ces enfans, si mal partagés du côté de l'esprit, sont devenus, en peu de temps, les meilleurs ouvriers de la ferme et que, libres en quelque sorte, sous la surveillance d'un seul gardien, sans autre clé que la clé des champs, comme l'a dit un homme d'esprit, il n'est venu à la pensée d'aucun d'eux de se dérober ; par la fuite, à la réclusion pénitentiaire.

Et remarquez, messieurs, qu'il y a dans ce fait un enseignement important à signaler ; en consacrant le plus grand nombre des élèves du Pénitencier à des professions exigeant une certaine adresse, on s'expose à ne faire, la plupart du temps, que de médiocres ouvriers, qui, contraints pour trouver de l'emploi de s'établir dans les villes peuplées, continuent presque tous de subir l'influence fatale du vice originel qui les avait poussés dans le désordre, et risquent à chaque instant de retomber dans de nouvelles fautes. Tandis que la vie laborieuse et fortifiante des champs, en mettant ceux qu'on y consacre à l'abri de toutes les causes d'excitation, les moraliserait beaucoup mieux et leur ouvrirait un avenir, sinon brillant, du moins tranquille et honnête.

N'existe-t-il pas, en effet, dans le spectacle de la campagne et de ses horizons infinis, une quiétude qui parle à l'âme et dont le calme éloquent est bien fait

pour apaiser les révoltes des mauvais instincts ? Dût-on m'accuser d'incliner à l'idylle, je ne crains pas d'affirmer qu'il y a dans la vie des champs ; au milieu des fleurs et des bois, au bord des eaux qui coulent sous de verts ombrages ; je ne sais quoi qui rafraîchit le cœur et le console.

Ces considérations sont basées sur l'expérience, et quoique la moralisation des détenus de la Maison de Toulouse fasse des progrès évidens, nous devons dire qu'elle est loin d'égaliser celle des détenus de la ferme. Ces faits ont été mis sous les yeux de l'autorité supérieure par le directeur du Pénitencier qui n'hésiterait pas un seul instant, si ses ressources le lui permettaient, à transformer le Pénitencier professionnel en Pénitencier agricole.

Les avantages de l'éducation agricole frappent tellement aujourd'hui les bons esprits, que le Président de la République a mis à la disposition de vingt instituteurs la somme nécessaire à la création, par chacun d'entre eux, de deux hectares de terre propre à la culture et destinée à être exploitée ; sous leur surveillance, par les enfans qui fréquentent leur école.

Cette intelligente libéralité portera, j'en suis sûr, ses fruits ; et si, comme il y a tout lieu de l'espérer, les résultats en justifient l'utilité, ce sera une donnée précieuse pour résoudre la question de la meilleure organisation pénitentiaire.

Les travaux de la petite colonie ont été poussés, cette année, avec une activité et une ardeur vraiment dignes d'éloges, et nous ne doutons pas que les résultats qui seront signalés l'année prochaine à votre attention ne rangent à l'opinion de M. Barthier les hommes compétens dans la matière.

Deux libérations ont eu lieu, depuis quelque temps, parmi les enfans de la ferme ; les jeunes libérés sont

placés dans les environs et leur conduite est jusqu'à présent exemplaire.

Nous venons d'indiquer rapidement les divers éléments de succès que présente le Pénitencier. Il offrirait encore une ressource précieuse pour l'amélioration de certains sujets qui ne sont pas tombés sous les coups de la justice, mais dont les parens ne peuvent parvenir à maîtriser les mauvais penchans. Chaque jour des pères de famille en larmes présentent au directeur du Pénitencier des enfans incorrigibles qu'ils voudraient soumettre au régime de la Maison et qu'on ne peut recevoir parce que la famille, la plupart du temps nécessaire, ne peut subvenir aux frais de l'entretien, et que, d'un autre côté, le Pénitencier a des ressources trop insuffisantes pour les admettre gratuitement.

La ville de Bordeaux, qui a senti combien il serait utile de rendre applicable la faculté de correction que la loi laisse au père de famille, s'est réservé huit places dans l'établissement pénitencier de la Gironde. Après un scrupuleux examen, ces places sont accordées aux parens indigens qui réclament la douloureuse faveur de séquestrer leurs enfans. Si la ville de Toulouse suivait cet exemple, il lui en coûterait fort peu de chose et le bien qui en résulterait pour les familles pauvres compenserait largement cette modique charge à imposer à notre budget municipal.

Sous l'impulsion régénératrice du système qui dirige le Pénitencier, la santé des jeunes détenus s'améliore de plus en plus, — et je commence à trembler pour mes fonctions de médecin ; qui ne seront bientôt plus ici qu'une honorifique sinécure. — On dirait que les maux physiques disparaissent à mesure que la guérison morale s'effectue. Du reste, cette proposition n'est pas aussi paradoxale qu'elle pourrait le paraître au premier abord. L'ordre dans le travail, les soins de propreté, un régi-

me sain et frugal, un exercice salutaire, tels sont les moyens d'action pour entretenir la santé du corps ; je vous ai détaillé ceux que l'on employait pour la santé de l'âme ; aussi, à l'aide de ces éléments divers, sommes-nous presque arrivés à réaliser l'axiome latin : *mens sana in corpore sano*.

Vous le voyez, l'avenir du Pénitencier de Toulouse se présente plein d'espérance et l'esprit se repose avec bonheur sur une fraîche et riante perspective.

Et pourtant, le croiriez-vous, messieurs, l'administration du Pénitencier désire plus encore. Chez certains hommes, la charité est comme l'ambition. Ce sont deux passions également insatiables. Plus l'ambitieux s'élève, plus il veut monter. Plus la charité opère, plus elle veut étendre son action. L'empire du monde suffit à peine à Alexandre ; tant qu'il reste encore un malheureux à secourir, Saint-Vincent-de-Paule n'a pas de repos. Tous deux poursuivent leur but avec la même ardeur. Mais là s'arrête la ressemblance. L'ambitieux, dans ses rêves désordonnés, ne pense qu'à lui seul. L'homme charitable s'oublie pour ne penser qu'à ses semblables.

Le vénérable abbé Barthier, enhardi par ses premiers succès, est devenu lui aussi ambitieux — à la manière de Saint-Vincent-de-Paule, — il a conçu l'idée de créer pour les jeunes filles abandonnées, un ouvroir pénitencier. Heureuse inspiration ! qui doit avoir une immense portée et dont le bienfait le plus direct sera d'arracher à l'immoralité envahissante des grands centres de population, une proie qui lui a toujours été assurée et qu'aucune mesure tutélaire n'avait jusqu'à présent essayé de lui disputer.

Fort de son idée et de son inaltérable dévouement, M. Barthier n'a pas rougi d'aller de porte en porte solliciter la charité privée. Le mérite de cette création était

tellement évident que, malgré l'incertitude des temps où nous vivons, quelques bourses se sont ouvertes, et il a pu jeter les fondations de l'asile pieux dont il avait conçu la pensée. Une fois ces quelques briques cimentées, il a dû dire comme Horace :

*Dimidium facti qui cœpit habet...* Mais une sentence, toute consolante qu'elle soit, n'a pas la puissance de la lyre d'Amphion, et, sans l'assistance généreuse du conseil municipal, bien des années se seraient écoulées avant de voir sortir de terre un abri protecteur pour cette classe de pauvres filles qui se trouvaient, par une implacable fatalité, vouées au plus affreux abandon.

Mais cette création complète-t-elle l'organisation pénitentiaire à Toulouse ? Non, messieurs.

On a senti la nécessité d'une influence protectrice qui perpétuât au dehors les traditions du Pénitencier et veillât sur les jeunes libérés à leur rentrée dans le monde. Il était indispensable de constater le degré plus ou moins avancé de leur guérison, de les suivre dans leur existence nouvelle, de surveiller leur conduite et de leur donner, dans les cas difficiles, les conseils de l'expérience. C'est ce qui a donné naissance aux sociétés de patronage; nouveau mode de charité qui existait jusqu'à présent en dehors de l'Etat, et qui va être réglementé au premier jour.

Le patronage, en exercice depuis peu à Bordeaux, à Mettray, à Fontevault et sur quelques autres points de la France, fonctionne à Paris depuis près de vingt ans; et l'on ne comprendrait guère comment la province a tardé si longtemps à s'approprier cette heureuse institution, si l'on ne savait par expérience avec quel lenteur se propagent quelquefois les idées les plus utiles. Cependant, nous devons le dire pour la justification de tous, dès que le besoin s'en est fait sentir pour notre

ville, l'administration et le public ont rivalisé de zèle pour constituer une société de patronage.

M. Delmas, alors préfet de la Haute-Garonne, nomma une commission de cinquante membres, chargée d'étudier la question et de présenter un projet de règlement. Ce projet a été soumis à l'approbation du chef actuel du département, et M. Besson a bien voulu assurer la commission de tout l'intérêt qu'il portait à une création qu'il aurait voulu provoquer lui-même, s'il ne l'avait déjà trouvée à demi fondée. Quelle que soit la part qui revienne à M. Delmas dans cette innovation, il en restera une fort large à son successeur, par les soins duquel s'organiserait l'œuvre du patronage.

Le zèle déployé par certains membres de la commission dans l'accomplissement de leurs devoirs de patrons, même avant la constitution définitive de la société, nous est une sûre garantie de l'avenir favorable qui se prépare pour elle. Ses travaux réels vont bientôt commencer. Son budget ne se compose encore que du produit des souscriptions des patrons qui ont accepté la délégation préfectorale, et qui ont eu le courage d'affronter les premières difficultés de l'entreprise; mais il y a mille raisons d'espérer que leur dévouement sera compris et que de nombreux auxiliaires viendront bientôt s'associer à l'œuvre et réclamer leur part des travaux et des sacrifices. Les administrations ne resteront pas en arrière et tiendront, j'en suis persuadé, à donner des témoignages efficaces de sympathie à une création aussi éminemment morale.

La société de patronage ainsi constituée est appelée à continuer et à parfaire l'œuvre commencée par le Pénitencier. En donnant ses soins aux jeunes libérés pendant les débuts, toujours difficiles, d'une profession, elle diminuera les chances de rechute et peut-être réussira-t-elle à les prévenir entièrement.



Quant à l'administration du Pénitencier, son fardeau n'en sera nullement allégé. Elle retrouvera toujours, dans les sujets qu'on lui confie, les mêmes tendances vicieuses à réprimer, les mêmes maladies à guérir. Les sources de dépravation qui, comme une lèpre immonde, s'attachent à certaines classes de la société, les mauvais exemples, le délaissement des parens dépravés, la misère enfin, toutes ces causes d'avilissement continueront d'exercer leurs ravages et fourniront à la justice ce contingent annuel d'enfans coupables, qu'elle est obligée de déverser dans notre établissement. L'administration du Pénitencier fera pour les nouveaux-venus ce qu'elle a fait pour les aînés, et peut-être qu'eux aussi ne seront pas rebelles à ses leçons.

Dans l'accomplissement de cette tâche difficile, le regret de voir grandir chaque jour le nombre de ces jeunes coupables peut nous faire déplorer les imperfections d'un état social dont tout le monde proclame les vices et dont nul ne sait indiquer le remède. Mais ce regret ne découragera personne, et moins présomptueux que les novateurs qui croient pouvoir disposer les rouages d'une société comme ceux d'une machine quelconque, l'administration du Pénitencier continuera la noble mission qu'elle s'est imposée, et elle fera en sorte de ne semer que du bon grain dans le sol inculte que l'état lui a donné la mission de mettre en valeur.

Ma tâche est finie vis-à-vis de vous, messieurs, mais je vous demanderai la permission d'adresser un mot à ces pauvres enfans :

Jeunes détenus,

Une indiscretion bienveillante m'a révélé l'impression qu'avaient produite sur vous l'an dernier, les quelques conseils que je vous adressai. Je dois aujourd'hui vous féliciter de le savoir compris et d'avoir su en profiter. Ce-

la prouve qu'il existe dans votre cœur certaines fibres cachées que les sentimens honnêtes peuvent encore faire vibrer, et qu'il suffit de mettre en jeu pour provoquer en vous l'amour du bien. A mesure que ces heureuses tendances se produiront, elles exciteront de plus en plus les sympathies publiques, et l'on regrettera moins les sacrifices que l'on s'impose en votre faveur. Ne croyez pas, du reste, que ces sympathies précieuses soient renfermées dans l'enceinte de notre ville. L'administration supérieure ne se contente pas de pourvoir strictement à vos besoins, elle s'occupe avec sollicitude des moyens d'améliorer votre sort. Le ministre de la justice a soumis, depuis peu, à l'Assemblée législative une loi dont les dispositions vous sont toutes favorables; et dernièrement encore, le ministre de l'instruction publique, instruit de vos progrès dans les études primaires, accordait spontanément un secours pécuniaire au Pénitencier, afin d'encourager de si heureuses dispositions.

En présence de ces bienfaits, vous devez, jeunes détenus, tâcher de vous montrer de plus en plus dignes de la protection bienveillante dont vous êtes l'objet; aidez-vous réciproquement de l'exemple et du conseil pour marcher d'un pas égal dans la bonne voie; pratiquez, à l'égard les uns des autres, la seule charité que vous puissiez exercer ici, la charité fraternelle. Et quand l'heure de la délivrance sonnera, si vous avez sincèrement expié vos torts passés, vous trouverez, de l'autre côté de ces grilles, la société qui vous avait repoussés de son sein, et qui attend votre sortie pour vous rendre votre place, et vous accueillir avec ces mots de réconciliation : Pardon ! oublie ! »